AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE 006-240600593-20220331-CC220DESEDELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Reçu le 04/04/2022 04/04/2022 Publi nmunauté de Communes

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET:

Modification du tableau des effectifs

Décision nº 22 03 23

L'un deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents: Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingeard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

Absents: Madame Evelyne Laborde, Madame Germaine Millo.

Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.

Francis Tujague, 1^{er} Vice-président délégué personnel communautaire propose la modification du tableau des effectifs :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires:

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

Considérant le départ en retraite d'un agent du service Gestion des déchets ;

Considérant la réussite au concours de rédacteur catégorie B, d'un agent administratif;

Considérant le tableau d'avance de grade pour 2022,

Considérant la modification des dispositions statutaires et indiciaires applicables à certains cadres d'emploi de la catégorie A de la filière médico-sociale de la Fonction Publique Territoriale;

Nombre de conseillers en exercice: 30

Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 28

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

AR Prefecture

Reçu le 04/04/2022 Publié le 04/04/2022 Puériculture:

Considérant la réorganisation des services Petite Enfance et gestion des déchets ;

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services;

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1er Vice-président, après en avoir délibéré,

décide l'ouverture de :

- 1 poste d'adjoint technique à 35h
- 1 poste de rédacteur à 35h
- 1 poste d'attaché principal à 35h
- 1 poste de rédacteur principal 1ère classe à 35h
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à 35h
- 1 poste d'agent de maîtrise à 35h
- 2 postes d'adjoint technique principal 1ère classe à 35h
- 1 poste d'agent social principal 2ème classe à 35h

arrête le tableau des effectifs comme suit :

AR Prefecture

006-240600593-20220331-CC220323- TABLEAU DES EFFECTIFS pour CC mars 2022
Publié le 04/04/2022

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
	Fil	lère adminis	trative		
Attaché principal	Α	1	0	0	
Attaché	Α	2	0	2	
Rédacteur principal 2ème classe	В	1	0	0	
Rédacteur principal 2ème classe	В	1	0	1	
Rédacteur	В	1	0	1	
adjoint administratif principal 1ere classe	С	2	0	1	
Adjoint administratif principal 2ème classe	С	5	1	4	
Adjoint administratif	С	4	2	3	
	sous total	17	3	12	
		Filière techni	que		
Ingénieur	Α	2	0	2	
Technicien	В	1	0	1	
Agent de maitrise principal	С	1	0	1	
Agent de maîtrise	С	4	0	2	
Adjoint technique principal 1ère classe	С	3	0	0	
Adjoint technique principal 2ème classe	С	15	2	12	
Adjoint technique	С	19	1	7	1
	sous total	45	3	25	2
	Fili	ière médico s	sociale	1	
Puéricultrice	Α	1	0	1	
Infirmière en soins généraux	A	5	0	2	
Educateur de jeunes enfant	A	7	1	5	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	В	4	0	4	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	В	14	2	7	
Agent social principal 2eme classe	С	5	1	4	
Agent social	С	26	2	22	
	sous total	62	6	45	1
		Filière anima	tion		
Adjoint animation principale 1 ^{ère} classe	С	1	0	1	
Adjoint animation principale 2ème classe	С	1	0	1	
	sous total	2	0	2	
				1	
TOTAL GENE	:DAI	126	12	84	4:

dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT C. PIAZZA